chstbote », organe de l'extrême droite, dit que l'empereur Guillaume aurait dû laisser au tsar le soin de décorer le général Stoessel.

Le transfert des prisonniers Russes

Londres, 12 janvier. — On télégraphie de Port-Arthur au « Daily Telegraph » :

« Dans la matinée du 6 janvier, le premier détachement de prisonniers russes quitta Yahutzin, se rendant à Chang-Lung-Tzou, station du chemin de fer, pour être conduits à Dalny.

Le temps était splendide. Une escorte de Japonais en armes accompagnait ces centaines de Russes dont le pas lourd sur le sol très sec soulevait d'épais nuages de poussière.

Les hommes avaient tous une stature magnifique. Ils portaient leurs capotes et étaient bien chaussés. Leurs visages ne trahissaient aucun signe d'épuisement. Il en était tout autrement des officiers, dont les physionomies amaigries et ravagées, manifestaient, bien plus que celles des hommes, les fatigues et les soucis du siège.

Lorsque l'appel eût été fait, les soldats composant le premier détachement furent débandés, et s'assirent à terre en attendant leurs camarades. Il y en eut environ 2.000 qui passèrent la nuit sur le sol, près de la station, enveloppés dans leurs couvertures.

Ils étaient pressés les uns contre les autres, toutes les têtes dirigées vers le centre et reposant sur les sacs d'équipement, les pieds allongés comme les rayons d'une roue.

Au matin, les Japonais dressèrent des tentes et s'occupèrent d'alimenter leurs prisonniers.

Les officiers se promenaient en liberté, la tête haute, au milieu des petits soldats japonais qu'ils écrasaient par leurs statures. Il était visible toutefois qu'ils étaient très humiliés de leur situation.

A neuf heures, tous les Russes se groupèrent et chantèrent des prières sous la direction d'un vieux pope à longue barbe. Leux voix résonnaient étrangement dans la plaine, qui résonnait également du bruit des voitures et des cris des conducteurs chinois.

La prière terminée, les hommes rangés en ligne double sur le quai du chemin de fer furent embarqués dans les wagonnets, où ils sautèrent joyeusement en s'amusant *comme des enfants*.

J'ai déjà vu défiler des milliers de prisonniers ; aucun d'eux ne montrait des signes de privation ou de maladie, mais presque tous portaient des médailles et avaient des cicatrices.

Au dire des prisonniers, 23.000 hommes sont morts à Port-Arthur. Sur ce chiffre, 10.000 furent tués ; les autres furent emportés par la maladie, principalement la dysenterie, le typhus, le scorbut. Le véritable héros de Port-Arthur, rapportent-ils, n'est pas le général Stoessel mais le général Kondratenko, qui fut tué dans le fort de Ki-Kouan-Tchan. Stoessel, au contraire, aurait été un homme faible.

En défendant la fameuse colline de 203 mètres, les Russes perdirent quatre mille hommes.

Pendant les quatre derniers jours du siège, les Japonais lancèrent plus de 4.000 gros obus qui causèrent d'effroyables dégâts.

RAPPEL DE KOUROPATKINE

Londres, 12 janvier. — On mande de Pétersbourg au « *Standard* » :

Le bruit court que le général Kouropatkine sera rappelé.

La cour, l'armée et la nation lui reprochent son inaction pendant l'hiver.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 12 janvier. — La séance s'ouvre à 2 heures 20, sous la présidence du doyen d'âge, M. Paul BOURGEOIS, député royaliste de la Vendée.

Election des secrétaires

On sait que mardi, la Chambre a élu : son président, M. Paul Doumer ; ses vice-présidents : MM. Lockroy, Etienne, Guillain et Gerville-Réache ; ses questeurs : MM. Lechevallier, Pajot et Chapuis ; enfin deux de ses huit secrétaires : MM. Félix Marcé et Abel Bernard.

On procède au scrutin pour l'élection des six autres secrétaires.

Le président fait connaître que MM. Petitjean, Péret et Marcel Rauline déclinent toute candidature.

Le scrutin est clos à 3 h. 20.

LE PRESIDENT fait connaître les résultats du scrutin pour la nomination de six secrétaires.

Nombre de votants : 417. — Bulletins blancs ou nuls : 2.. — Suffrages exprimés : 415 — Majorité absolue : 208.

MM. Paul MEUNIER, 232 voix ; BONNEVAY, 225 ; Lucien CORNET, 203 ; GERALD, 198 ; BUSSIERE, 172 ; DEVEZE, 172 ; ROGER-BALLU, 171 ; Louis MILL, 158 ; Emile CERE, 117 ; SIMONET, 111.

MM. Paul MEUNIER et BONNEVAY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés secrétaires de la Chambre des Députés pour l'année 1905.

Il y a lieu de procéder à un troisième tour de scrutin pour la nomination de quatre secrétaires.

LE PRESIDENT fait connaître qu'il a reçu de M. Emile Cère, une lettre par laquelle il déclare qu'il se retire devant ceux de ses collègues plus favorisés que lui par le scrutin.

Voici les résultats du troisième tour.

Nombre de votants : 412. — Bulletins blancs ou nuls : 2. — Suffrages exprimés : 410.

MM. BUSSIERE, 234 voix ; Lucien CORNET, 216 ; GERALD, 206 ; ROGER-BALLU, 190 ; DEVEZE, 181.

MM. BUSSIERE, Lucien CORNET, GERALD, ROGER-BALLU, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, sont proclamés secrétaires de la Chambre des Députés pour l'année 1905.

Installation du Bureau

LE PRESIDENT déclare la Chambre constituée.

Il remercie ses collègues de la bienveillance qu'ils lui ont accordée. Il prie les secrétaires élus de prendre place au Bureau, et invite M. Paul Doumer, président définitif de la Chambre des Députés pour l'année 1905, à prendre place au fauteuil où l'ont appelé l'estime et la confiance de ses collègues. (Applaudissements sur divers bancs. — Bruit à gauche).

Discours de M. Doumer

M. Paul Doumer prend place au fauteuil présidentiel et prononce le discours suivant :

Mesieurs et chers collègues,

En prenant possession des hautes et délicates fonctions auxquelles vous m'avez appelé, je veux vous exprimer avant tout ma sincère et profonde reconnaissance.

M. NORMAND. — Exprimez votre reconnaissance à l'abbé Gayraud.

M. BERTHOULAT. — Silence aux Vadécard !

M. DOUMER. — Je ne m'illusionne pas sur les motifs de votre choix.

M. VIGNE. — Vous êtes l'élu de la calotte.

M. DOUMER. — Si, en dehors de toutes considérations politiques, le mérite et les services rendus l'avaient seuls dicté, ce n'est pas à moi que serait allé cet honneur. L'homme de parfaite probité, de grande valeur morale qui m'a précédé au fauteuil avait droit à nos suffrages unanimes, quand les questions de personnes se trouvaient uniquement en jeu.

Il n'en a pas été ainsi cette fois. Mais l'élection faite, le souvenir des luttes dont elle est le résultat doit s'effacer.

Cris à l'extrême gauche : Non ! non !

BRETON. — Vous seriez trop heureux qu'on oublie votre trahison.

M. DOUMER. — Du moins, celui que vous avez honoré de votre vote est-il décidé à les *oublier pour puiser seulement dans la force* et la sincérite même de ses opinions le respect des opinions d'autrui, pour assurer avec impartialité à chacun le moyen de les développer librement devant vous.

C'est par un constant souci de maintenir la liberté et la dignité des discussions, de dégager d'elles la volonté de l'assemblée que votre président peut gagner la confiance de tous.

J'ai l'espoir d'y parvenir et d'obtenir la bienveillance de mes collègues ; j'en ai besoin, car ce n'est pas sans une vive émotion...

Nombreux cris à gauche et à l'extrême gauche : Hou ! Hou !

POULAIN. — Vous feriez mieux de vous taire c'est votre deuxième trahison.

Cris : A bas la calotte ! A bas le traître !

M. DOUMER. — ... Ce n'est pas sans une vive émotion que je viens occuper un poste où tant d'hommes éminents se sont succédé, où quelques-uns ont laissé une mémoire glorieuse. L'exemple qu'ils ont donné, la leçon à tirer de leur vie et de leur magistrature m'en sagrainent être perdus. J'aurai à cœur de m'en inspirer et je serais heureux que la Chambre me permit de placer mes efforts sous l'égide de la belle et noble figure du président Charles Floquet dont je fus, ici même, le collaborateur.

(Bruit et protestations prolongés à l'extrême gauche. — Bruit de pupitres et de pieds.

On crie à l'extrême gauche : La ferme !

ZEVAES. — Floquet avait été élu par les républicains. *(Longs applaudissements).*

BRETON. — N'insultez pas tous vos prédécesseurs, M. Doumer ! *(Applaudissements répétés).*

RENOULT se lève à son banc et essaie de parler, mais toute la droite, le Centre et une partie de la gauche couvre de clameurs les paroles qu'il veut prononcer.

Il finit par se faire entendre et prononce ces mots : « N'insultez pas la mémoire de Floquet, il a servi la République toute sa vie sans faiblesse !

(Cris nombreux à gauche et à l'extrême gauche : Vive la République ! A bas les traîtres !)

M. DOUMER, à son fauteuil, a des mouvements d'impatience.

Avec colère s'adressant à M. Renoult il lui crie : Vous n'avez pas la parole en ce moment.

Nombreux cris : Hou ! Hou ! A bas la réaction.

ALLARD. — Il a peur. Il a peur, il pâlit. (Rires).

M. DOUMER. — Avec le concours de toutes les bonnes volontés, avec l'aide des compétences et des talents si nombreux dans cette assemblée et par malheur si incomplètement utilisés, je m'efforcerai de faire aboutir les projets.....

nombreuses voix à gauche et à l'extrême gauche. — « Avec la Droite ». Cris à droite : Mais laissez donc causer.

M. DOUMER. — Je m'efforcerai de faire aboutir les projets préparés par vos commissions, de rendre fécond le travail législatif. Mon temps et mon énergie y seront exclusivement employés, espérant justifier par là, dans une certaine mesure, le témoignage de *confiance que vous m'avez donné*.

La Chambre arrive, en effet, à la période dernière de l'exercice de son mandat. Il est temps pour elle, d'aboutir, de donner à la démocratie, dont elle est issue, les justes *satisfactions qu'elle réclame*, de réaliser les réformes... (Applaudissements au centre et à droite. Protestations à gauche et à l'extrême gauche)... depuis longtemps inscrites au programme républicain. Le suffrage universel demande à bon droit autr chose que des promesses. (Applaudissements répétés à droite et au centre. Rumeurs à l'extrême gauche). Un député se lève et crie : A bas le traître ! à bas la réaction !

M. DOUMER. — Le pays demande autre chose que de vaines formules ou des discours retentissants.

L'idéal de justice, d'émancipation et de *solidarité humaine qu'il a conçu, ne lui fait* pas perdre de vue les exigences de la vie *nationale, ne lui fait dédaigner aucune des* réalisations qu'il peut conquérir sur sa route.

C'est parce que le pays a vu dans la République l'instrument même du progrès social, comme le gage de son indépendance, qu'il l'a enraciné profondément et de façon indestructible dans le sol de la France, qui s'est prononcé avec une vigueur et une ... grandissantes pour le régime de la souveraineté populaire et de la liberté. (Applaudissements à droite et au centre. Vives à l'extrême gauche : Assez, Assez ! La ferme !)

BAGNOL. — Vous n'êtes pas au fauteuil, vous êtes au pilori !

A ce moment, on entend une voix qui croit venir des tribunes, mais qui en réalité venait de l'extrême gauche, crier par être entendu de toute la Chambre : « Qui crève !..»

M. DOUMER. — En le constatant à sa place, il y a tantôt vingt-cinq ans, le plus illustre de vos présidents, Gambetta, tenait un langage souvent cité depuis, et que je vous demande la permission de vous rappeler :

« Je ne veux tirer, disait-il, qu'un enseignement de ces manifestations du pays en faveur de la République... C'est qu, pour répondre aux intérêts comme aux volontés de la France, il nous faut entourer *la République que nous avons fondée* d'institutions de plus en plus libérales et démocratiques, pour réunir tous les patriotes, tous les Français ».

Ces paroles du grand citoyen si prématurément ravi aux espérances de la démocratie républicaine méritent d'être entendues à l'heure actuelle comme aux jours où elles furent prononcées. Les élus du suffrage universel veulent aujourd'hui ce que Gambetta voulait alors : que la France donne au monde le spectacle d'une grande démocratie, se gouvernant elle-même, avec la conscience de tous ses droits et de tous ses devoirs, éprise de progrès, de justice et de liberté, résolue à être forte pour rester pacifique avec honneur.

M. COLLIARD : Voilà quelque chose que vous ne connaissez pas ! —

(Bruit prolongé. — Cris à l'ordre ! à l'ordre !)

PASTRE et M. KLOTZ s'interpellent avec vivacité.

PASTRE. — Ce n'est pas vous qui avez la police de l'assemblée.

M. KLOTZ. — La voilà l'obstruction, je dis que le spectacle donné ici pour la première fois, est absolument honteux. (Vives applaudissements au centre).

M. DOUMER. — Messieurs, je vous exprime les sentiments de reconnaissance du bureau que vous venez de constituer et de *remercie en votre nom le bureau provisoire*, notre aimé et vénéré doyen d'âge dont les conseils sont écoutés avec respect et déférence par ceux la même qui ne partagent pas ses opinions, nos jeunes collègues qui bénéficient d'un privilège peu durable, mais *qui verront durer, j'en suis sûr et pour le* grand bien du pays, la confiance du suffrage universel et la sympathie qu'il a sont acquise parmi nous.

Les Interpellations

Après ce discours, dont la fin se perd dans le bruit, M. DOUMER invite la Chambre à régler son ordre du jour. Il fait connaître qu'il a reçu des demandes d'interpellations de MM. Lhopiteau, Bom de Castellane, Pugliesi-Conti, Georges Grosjean, Georges Berri, Bartissol, Maurice Binder.

M. COMBES, président du Conseil, demande à la Chambre de fixer à demain, vendredi, la discussion de l'interpellation sur la politique générale du gouvernement. (Applaudissements.)

Il pense que la Chambre l'approuvera de demander ensuite qu'on ajourne à la fin des séances du vendredi la fixation de la date des interpellations qui doivent suivre. (Applaudissements à gauche.)

M. Louis BRUNET. — Il y a une interpellation en cours : celle sur les grèves de Marseille.

M. BINDER dit qu'il avait l'intention d'interpeller le gouvernement sur certaines manœuvres récemment faites autour du Grand Chancelier de la Légion d'honneur ; mais il retire sa demande, le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur ayant aujourd'hui même rayé de la Légion d'honneur un des plus fermes soutiens, un des agents les plus actifs de M. Combes. Il laisse M. Combes face à face avec *ceux qui ont, dans ce pays, la* garde et le souci de l'honneur. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

LE PRESIDENT DU CONSEIL dit qu'il n'y a rien de vrai dans les prétendues manœuvres dont le Grand Chancelier aurait été l'objet, et dans les bruits qui ont été répandus. (Applaudissements à gauche.)

M. BINDER dit qu'on connaît la valeur de ces démentis. (Bruit à gauche.)

M. DOUMER rappelle que M. Vazeille avait déposé une demande d'interpellation analogue à celle de M. Lhopiteau ; il pense que la Chambre voudra prononcer la jonction des deux interpellations.

Il en est ainsi ordonné.

M. DOUMER tient, avant de lever la séance, à dire à ses collègues qu'il est peu généreux d'attaquer le président ; il est la seule personne ici qui n'ait pas le droit de se défendre. (Applaudissements au centre. Bruit à gauche.

La séance est levée à 6 heures moins 10 et renvoyée à demain.

SÉNAT

Paris, 12 janvier. — La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. FAYARD, doyen d'âge, qui donne lecture d'une lettre de M. Barbey, déclinant toute candidature à la vice-présidence.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président du Sénat.

Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.

M. Fallières réélu président

Voici le résultat du scrutin pour la nomination du président :

Votants	221
Bulletins blancs ou nuls	32
Suffrages exprimés	199
Majorité absolue	100

M. FALLIERES, 196 voix.
Divers, 8.

M. Fallières, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé président du Sénat pour l'année 1905.

L'année dernière, il avait eu 219 voix sur 246 votants.

Les Vice-Présidents

Sont élus vice-présidents :

MM. Eugène GUERIN par 161 voix, LEYDET par 147, POIRRIER par [illegible], DESMONS par 132.

Les Secrétaires

Sont élus secrétaires :

MM. Th. GIRARD par 158 voix, GARREAU par 155, SAINT-GERMAIN par 154, FORGEMOL DE BOSTQUENARD par 149, GOTTERON par 145, LE ROUX par 143, MILLIES-LACROIX par 141, BERAUD par 141.

Les Questeurs

Sont élus questeurs :

MM. DUSOLIER par 175 voix, GAYOT par 166, BONNEFOY-SIBOUR par 161.

La séance est levée à 5 h. 10.

Séance demain à 3 heures pour l'installation du bureau.

Coulisses du Parlement

(De notre correspondant spécial)

Paris, 12 janvier. — Les incidents annoncés en fin de séance se sont réduits à une opposition un peu vive de la part de plusieurs membres du groupe socialiste et du groupe de l'extrême-gauche à M. Doumer.

Pendant la lecture du discours présidentiel, on a proféré quelques injures à l'égard du président.

Il faut reconnaître que les principaux membres des groupes, comme Jaurès, Briand, Buisson, Sarrien, Bienvenu-Martin se tenaient les bras croisés pendant que les pupitres battaient. Parmi les applaudissements qui partaient, on remarquait parmi les dissidents : MM. Klotz, Astier, Dénécheau, Hubbard et Bos.

Avant que M. Doumer montât au fauteuil, une rumeur se répandait dans les couloirs. On affirmait que le commandant Bégnicourt de St-Quentin, avait été rayé des cadres de la Légion d'honneur par la commission d'enquête, et que M. Vallé avait signé cette révocation. A ce propos, on annonçait qu'un membre de la majorité prendrait la parole à ce sujet au cours de l'interpellation Lhopiteau.

L'impression des couloirs est pessimiste au point de vue de la solidité du ministère. Les uns croient au recollage, les autres nous racontent que le président du Conseil serait décidé, sur les instances de certains de ses amis à se retirer dès demain, après le vote sur l'ordre du jour de confiance escompté par lui.

Ce qui est un fait certain, c'est que la fièvre s'est emparée de tous et que nous sommes entrés dans une période où l'on doit s'attendre à voir toutes les hypothèses se réaliser.

René PONTUEL.

L'Enquête sur la Marine

REUNION DE LA COMMISSION

Paris, 12 janvier. — La commission extraparlementaire de la marine s'est réunie, ce matin, sous la présidence de M. Thomson.

Au début de la séance, le président fait connaître l'état actuel des travaux et des procès-verbaux des séances.

M. LOCKROY demande communication de certains documents.

— Il y a, dit-il, depuis le mois de septembre dernier un civil qui s'est installé à l'endroit le plus secret de l'arsenal de Toulon. Ce civil se nomme M. Justinien, c'est un ingénieur civil, il est à l'atelier de réglage des torpilles. Comment y a-t-il été introduit? C'est sous le prétexte que c'est un inventeur. Qu'est-ce qu'il a inventé ? Quelque chose de la valeur des inventions Pictet pour les sous-marins ou des ingénieurs belges admis à bord des submersibles à Cherbourg. Il a inventé un fuseau qui, adapté aux torpilles permettrait de les lancer sans tubes de lancement. Son invention a échoué et malgré cela il reste dans l'arsenal. »

M. Lockroy expose ensuite qu'une dépêche ministérielle du 24 septembre 1904, signée Ruffier, sous-chef du service central des torpilles, accrédite M. Justinien, ingénieur civil, auprès de la commission supérieure d'expériences des torpilles à Toulon. Cette dépêche indique une série d'expériences faites avec l'appareil dont M. Justinien est l'inventeur. La plus grande partie du prix de son invention lui a été payée. Il est dit dans la dépêche que la torpille munie du fuseau de M. Justinien ne nécessitera aucun tube de lancement ; il est acquis que ce résultat ne peut être obtenu, ce qui n'empêche pas que M. Justinien reste toujours à Toulon.

La dépêche est accompagnée de la copie d'un marché signé et passé entre le ministre et l'inventeur. Le marché est en date du 15 septembre 1904. Aucune commission compétente n'est mentionnée dans ce marché, qui est enregistré au service central des torpilles.

— Je demande, dit en terminant M. Lockroy, communication des travaux de M. Raoul Pictet qui est resté onze mois au ministère. Je demande un dossier relatif aux deux Belges qui se sont enfuis de Cherbourg *après avoir étudié le submersible « Triton »*.

LE PRESIDENT dit que la communication sera demandée.

On entend ensuite M. DUDEBOUT, directeur du service central des constructions navales, sur la passation du marché pour le renflouement de l' « Espingole ».

Il déclare qu'il a reçu mission de mettre sur pied le marché Lanthiome. Sur une question de M. Lockroy, M. Dudebout répond que ce n'est pas la direction des constructions navales qui a fixé les prix, ils lui avaient été indiqués ; il déclare que, si le sauvetage avait réussi, la marine n'aurait dépensé que 174,000 francs, ce qui n'aurait pas été exagéré. Sur une nouvelle question, il dit que la direction des constructions navales n'a pas été consultée sur la valeur de l'entrepreneur.

M. LATTY, contrôleur général de la marine, est ensuite entendu sur l'hôpital de Toulon. Il dit que lorsqu'il fit connaître au ministre qu'il y avait à l'hôpital de Saint-Mandrier beaucoup de matériel ne figurant pas aux écritures, il demanda qu'on fît un recensement du matériel. M. Royer-Collard, officier du commissariat, fut chargé de ce recensement, à l'achèvement duquel un rapport fut transmis au ministre. Le préfet maritime menaça d'une punition le commissairé qui fit le recensement.

Le commissaire ROYER-COLLARD est entendu. Il déclare que, pour le recensement, il n'a fait que suivre les ordres du contrôle. Le travail a duré deux mois et a fait ressortir des excédents considérables. Les chiffres du recensement de M. Royer-Collard furent contestés et l'on procéda à un second recensement, mais dans l'intervalle, il y avait eu des mouvements de matériel ce qui était inévitable ; cependant les différences de chiffres des deux recensements étaient de peu d'importance.

Après les opérations, M. Royer-Collard était parti en permission ; il fut brusquement rappelé par le préfet maritime, l'amiral Bienaimé, qui lui reprocha d'avoir fait un rapport tendancieux. Il lui demanda le motif pour lequel il avait mis en cause le directeur du service de santé et non le gestionnaire, ajoutant que, s'il y avait eu déficit, il y aurait eu lieu de le signaler, mais qu'il n'y avait pas nécessité de signaler des excédents. Le commissaire répondit à cela que le déficit suppose le vol et que les excédents encouragent à le commettre. L'amiral, à la suite de cela, lui adressa de graves reproches et demanda pour lui quinze jours d'arrêts, qu'il ne fit pas, en raison de l'opposition du contrôleur général.

Une discussion s'engage sur certains points de la déposition, notamment sur la responsabilité du directeur du service de santé.

M. DELOBEAU parle du départ du croiseur « Guichen », dont l'équipage ne s'est pas rendu à bord au moment de l'appareillage. Il a fallu pour le compléter prendre des marins dans une prison.

La séance est levée à midi. La prochaine réunion est fixée au mardi 17 janvier.

Obsèques de Louise Michel

A MARSEILLE

IMPOSANTE CEREMONIE

Marseille, 12 janvier. — Les obsèques civiles de Louise Michel ont eu lieu hier, à trois heures. Tous les groupes militants avaient pris place dans le cortège qui comportait plusieurs milliers de personnes et des femmes en grand nombre. On ne comptait pas moins de dix drapeaux rouges et deux drapeaux noirs précédant les délégations.

La plupart des groupements portaient des poêles ou des couronnes avec inscriptions. On remarquait derrière le corbillard, fort modeste dans lequel était le cercueil, Flaissières, président du conseil général et divers hommes politiques. Le cortège, pour se rendre au cimetière où il est arrivé à cinq heures un quart, à la nuit, a traversé les grandes voies centrales de la ville où plus de 50.000 curieux formaient la haie.

Un incident s'est produit. On siffla quand le cortège passa dans la rue Thiers devant la maison où naquit l'ancien président de la République.

Au cimetière, des discours ont été prononcés à la lueur de torches qu'il avait fallu allumer pour permettre aux orateurs de dire. Le corps de Louise Michel a été mis au dépositoire, et il en sera extrait dimanche prochain, à trois heures après-midi, pour être dirigé sur Paris, où, suivant la volonté de la défunte, l'inhumation définitive aura lieu.

Les Réformes en Russie

Moscou, 12 janvier. — Dans la réunion tenue hier par la commission permanente chargée de s'occuper de l'instruction technique, on a discuté la question relative à l'instruction de la classe ouvrière.

Le président, M. Masing, a déclaré que toutes les tentatives faites par la Société technique pour répandre l'instruction avaient rencontré des difficultés du côté de l'administration. Il a exhorté les assistants à exprimer ouvertement leurs opinions concernant l'instruction technique et touchant les statuts de la Société.

Dans les discours qui ont été prononcés ensuite, on a fait remarquer que le Congrès de l'instruction technique et industrielle avait été clos au mois de janvier de l'année dernière d'une façon illégale.

Le président ayant invité les membres de l'assemblée, qui étaient au nombre d'environ 600, à exprimer leur sentiment concernant les questions qui avaient été discutées, un d'entre eux a déclaré que les discours prononcés jusqu'à présent n'étaient que des phrases vides de sens, et que les esprits étaient occupés par de tout autres pensées.

L'orateur a terminé en criant : « A bas l'autocratie ! Vive le Socialisme ! » Ces paroles ont été accueillies par de bruyants applaudissements et le président n'est parvenu qu'au bout d'un temps assez long à rétablir le calme.

La France et le Maroc

Départ de la mission française pour Fez

Tanger, 12 janvier. — Le ministre de France et tous les membres dont se compose l'ambassade se sont embarqués à deux heures à bord du *Du-Chayla*. Les batteries du port et le navire ont salué des salves réglementaires l'embarquement du ministre.

Le représentant du sultan, le gouverneur de la ville et plusieurs représentants d'autres puissances sont allés saluer le ministre au débarcadère. La mission arrivera ce soir à Larache et partira pour Fez après-demain.

LA SITUATION

D'autre part, des dépêches anglaises, qu'il ne faut accueillir qu'avec réserves assurent que le sultan avait rassemblé à Fez un corps d'armée important composé des contingents de différentes tribus kabyles restées fidèles.

Ces contingents ont cependant déserté brusquement, laissant le sultan sans un seul régiment bien constitué.

On assure aussi que toutes les tribus du Sud ont tenu une réunion au cours de laquelle elles ont adopté une proposition tendant à remplacer le sultan actuel par un de ses frères, nommé Muley-Hafid, actuellement vice-roi de Marrakech.

Le correspondant à Tanger du *Petit Parisien* a interviewé M. Saint-Aulaire, qui lui a fait les déclarations suivantes :

« Maintenant que nous avons montré au sultan et à ses conseillers que nous étions fermement résolus à ne pas nous laisser arrêter par les moyens dilatoires coutumiers à la diplomatie marocaine, il faut bien les convaincre que nous ne poursuivons pas une politique brutale et de conquête, mais qu'avec l'assentiment et le concours même des puissances directement intéressées au Maroc, nous voulons solidement établir dans ce pays notre influence et l'ouvrir progressivement et pacifiquement à la civilisation.

Il est certain que cet heureux résultat ne pourra être obtenu que par de longues et difficiles négociations ; car il ne faut pas oublier qu'un parti très puissant à Fez repousse et réprouve hautement tout contact avec le monde européen. Ce groupe irréductible peut menacer le sultan de la désaffection des tribus s'il fait appel aux *roumis*. Ce sera alors à nous de montrer à Muley-Abd-el-Aziz que la France est assez forte pour le protéger contre toute embûche et trop généreusement tolérante pour ne pas respecter toutes les croyances ».

Le chef d'une maison anglaise aurait dit à ce même correspondant que les étrangers voyaient très favorablement les efforts de la France pour rétablir l'ordre, mais qu'il avait grand'peur qu'elle se trouvât forcée, par les événements, d'agir tout autrement qu'elle ne voudrait.

« L'anarchie est partout. Les environs immédiats même de Tanger ne sont plus sûrs ; et l'on y pille journellement les maisons de campagne. Sir John Drummont Hay, ancien ministre de la Grande-Bretagne au Maroc, a vu — il y a huit jours à peine — sa résidence d'été entièrement mise à sac. Ajoutez, aussi que tous les Marocains sont maintenant armés de fusils à répétition dont ils savent fort bien se servir.

Le sultan, avec qui vous allez traiter, voit tous les jours diminuer le nombre des tribus

---

au prêt ?

— A la minute.

— *En route.*

Vers midi, ils se trouvaient sur le lieu de la catastrophe.

Le château de Fontaine-aux-Bois était plongé dans la consternation et le deuil.

La vieille duchesse s'était enfermée chez elle en refusant de voir personne, à l'exception de Me Plessis et de Louise, sa femme de chambre, sur les traits de laquelle un observateur aurait pu remarquer une douleur moins profonde et surtout moins sincère que les autres visages.

Espérait-elle quelque amélioration pour l'avenir de cette disparition d'un héritier qui ne l'avait jamais flattée et de son remplacement par un autre qui avait su caresser sa vanité de femme et même profiter de ses faiblesses ?

En face du cadavre de la victime de ce drame secret, les deux amis restèrent profondément anxieux et embarrassés.

Ils examinèrent *avec soin le lieu où s'était* déroulée cette scène tragique dont on ne connaissait pas de témoins.

Les blessures mortelles toutes les deux du malheureux lieutenant étaient telles que rien ne prouvait qu'il ne les eût pas faites lui-même, instantanément.

En tout cas, les deux coups de feu qui l'avaient tué avaient dû être tirés à bout portant.

Ce fut la conclusion du médecin, un habile praticien, très estimé à Joigny.

D'un autre côté, le revolver trouvé à côté de lui, presque sous sa main, lui appartenait.

Ses amis et ses gardes l'avaient reconnu sans peine.

C'était une de ses armes favorites et d'une précision extrême, dont il usait assez souvent.

Les magistrats interrogèrent les témoins qui se trouvaient présents.

Me Plessis, pour lequel ils avaient un véritable respect, les assistait dans leur tâche.

Le comte Xavier de Rouvres fut entendu un des premiers.

Le procureur et le juge d'instruction avaient conçu instinctivement le même soupçon.

Si le vieux précepte : « Cherchez à qui le crime profite ! » a raison, le neveu de la duchesse de Brévannes devait être le vrai coupable.

La plus grande partie des biens du jeune duc devait lui revenir.

D'un autre côté, en cas d'assassinat, le vol ne pouvait être le mobile du crime, *puisque le meurtrier, s'il y en avait un*, n'avait rien enlevé à sa victime.

Mais le comte n'eut aucune peine à établir qu'il était complètement étranger à l'affaire.

Les *dépositions du garde-chef Labrousse* et de Chevillon, le peintre, qui jouissait de l'estime générale, établissaient d'une façon irréfutable qu'au moment où les deux coups avaient été tirés, le neveu de la duchesse était dans sa chambre et qu'il avait donné lui-même l'éveil à l'homme de confiance de madame de Brévannes comme à son ami Chevillon, et que ce n'était pas sa faute si on n'était pas allé aussitôt au secours de l'officier.

Le vieil avocat lui-même, sans rien sacrifier de ses idées personnelles et de ses préventions qui manquaient de preuves, s'inclina devant des attestations aussi précises.

Que faire ?

On ne connaissait aucun ennemi au jeune duc de Brévannes.

On n'avait aperçu dans le pays ni rôdeurs suspects, ni chemineaux dangereux.

Certainement le suicide d'un jeune homme si favorisé du sort pouvait passer pour une des conceptions les plus invraisemblables qui dussent éclore dans le cerveau d'un homme sensé.

Mais aux yeux des deux amis de Joigny, il avait du moins un avantage, celui de rendre inutile l'intervention de la justice et de clore l'affaire, jusqu'à ce qu'une lueur décisive vînt éclairer la face des coupables, s'il y en avait.

Après deux heures d'enquête, les magistrats enfermés avec un greffier et le vieil ami de la duchesse firent enfin comparaître devant eux l'ordonnance du lieutenant qu'ils avaient gardé pour la fin.

Le malheureux était dans un état d'abattement indicible.

Le procureur lui demanda :

— Vous vous appelez ?...

— Yves-Marie Pleneuc, mon juge.

— Vous êtes né ?...

— A Pleumeur, Morbihan.

— Parlez-nous franchement. Vous n'avez rien à craindre. Vous êtes un brave soldat et un honnête homme. Me Plessis, en qui nous avons une confiance absolue, nous l'affirme. Il aimait votre jeune maître ; vous l'aimiez aussi.

— Oh ! monsieur !

— Il était bon et généreux ?

— Aussi brave que doux.

— Il n'avait pas d'ennemis ?

— *Qui donc l'aurait haï ? Demandez au* régiment. Officiers et soldats, tout le monde l'adorait.

— D'après les apparences on pourrait supposer qu'il a voulu se donner la mort.

— *Lui* ?

— Vous ne le croyez pas ?

— Non, mille fois non.

— Tout tend à l'établir. Croyez-vous qu'il n'ait pas eu quelque grand chagrin ?

— Mais, monsieur, au contraire, il était l'homme le plus heureux du monde. Toujours de bonne humeur. Il n'avait qu'un regret...

— Lequel ?

— Celui d'avoir perdu ses parents. Il emportait le portrait de sa mère partout. Il est encore dans sa chambre, à Tours. Il me disait : Regarde-la, Yves-Marie ! C'était une brave femme ! Il me parlait aussi de son père avec beaucoup d'affection. Il n'était pas fier. Il me traitait presque comme un ami et *il me disait encore* : — Ce qui me rend moins triste, Yves-Marie, c'est que j'ai une bonne grand'mère qui les remplace...

Le juge d'instruction observa :

— Il pouvait avoir des chagrins d'un autre côté.

— Oh ! non.

— Par exemple un chagrin d'amour. Ainsi il paraît hors de doute que lorsqu'il a reçu ou s'est donné le coup fatal, il sortait de ce pavillon.

Le Breton rougit violemment.

Il jeta un regard éperdu à Me Plessis comme pour lui demander conseil.

Le vieillard ordonna :

— Parle. Dis tout ce que tu sais.

Le juge reprenait :

— Il y avait ici une femme ?

— C'est vrai.

— Depuis quand ?

— Depuis trois jours.

— Le savait-on ?

— Je crois que j'étais seul dans la confidence.

— Le duc l'aimait ?

— A la folie. Il ne pouvait se passer d'elle.

— Quelle femme était-ce ?

— Une jeune fille d'une vingtaine d'années à peine.

— Belle ?

— Oui.

— Bonne ?

— Plus encore.

— Mais elle n'aimait peut-être pas le duc ?

— Elle l'adorait. Ils s'adoraient ! Je suis sûr que mon lieutenant l'aurait épousée.

— Il vous l'a dit

— A peu près.

— En quels termes ?

— Yves-Marie, tu sais, elle sera duchesse ! Grand'mère ne s'y opposera pas. Elle veut tout ce que je veux. Elle se serait jetée au feu pour lui.

— Que fait-elle ?

— Elle travaille, mon juge.

— Dans un magasin ?

— Oui, mon juge, mais je ne sais pas lequel.

— Son nom ?

— Jamais mon lieutenant ne l'a prononcé devant moi.

— Où demeure-t-elle ?

— Je ne connais pas plus son adresse que son nom.

— Où se voyaient-ils ?

— Je ne sais pas.

— Croyez-vous qu'elle soit pour quelque chose dans ce meurtre ou cette catastrophe ?

Le visage du Breton exprima le plus profond étonnement.

— Elle, mon juge ! Ah ! bien oui ! C'est elle la vraie victime des misérables qui ont tué mon lieutenant.

— Ne lui avez-vous jamais porté de lettres ?

— Non, mon juge, mais il y a deux jours j'en ai mis une à la poste pour sa patronne.

— Et vous n'avez pas eu la curiosité de regarder l'adresse ?

— Ça ne m'aurait servi à rien, mon juge.

— Parce que ?

— Je ne sais pas lire.

— Bref, vous ne pouvez pas nous aider à découvrir sa retraite

— Non, mais je suis sûr qu'elle ne se cachera pas ! Elle n'est pas difficile à retrouver.

— C'est tout ce que vous savez ?

Le Breton déclara avec conviction :

— Je sais que, mon lieutenant tenait à sa vie, qu'il aimait cette Jeanne de toute ses forces et qu'elle l'aimait de même et je suis sûr encore que malgré tout, c'était une honnête fille... Si Dieu est juste il vous mettra sur la trace du brigand qui a fait le coup.

— Soupçonnez-vous quelqu'un ?

Le malade réfléchit un instant, retomba dans son abattement, et répondit d'une voix sourde :

— Non, mon juge, personne.

— Vous êtes libre. Inutile de raconter à d'autres ce que vous venez de nous apprendre.

— Bien.

Les deux magistrats et Me Plessis restèrent seuls face à face.

Les deux amis de Joigny dirent, en interrogeant le vieux lutteur du regard :

— Cette jeune fille est innocente.

— Certes.

— Dès lors à quoi bon la torturer en la déshonorant ?

— Vous avez raison.

Et toujours le même point d'interrogation se posait devant eux.

— Que faire ?

Me Plessis leur répondit :

— Rien.

Le crime avait été combiné avec une habileté diabolique.

— Rien.

Ils ne pouvaient rien !

A quatre heures, ils reprirent le chemin de Joigny, enchantée d'être libres.

(*A suivre.*)